

Voaheleka ho nanao kolikoly ny Tamin'ny Kabinetran'ny Fikshan'i Madagasikara tao afovoany, Romy Andrianarisoa, taorian'ny fanadihadiana mifanina nataon'ny sampan-draharaha miasa hana ny heloka be vava (NCA).

Romy Andrianarisoa, 47 taona, avy eto Madagasikara, sy Philippe Tabuteau, mpitaramiasa aminy fanatany, 54 taona, dia voampanga tamin'ny volana agostrina 2023 rehefa nitaky vola be ho takalin'ny "fanampiny amin'ny fihazana-miasa miasa amin'ny orinasa Gemfields". Nialy i Tabuteau fa metoka, tamin'ny Septambra 2023.

Tao anatin'ny fihazana sy fifampiresahana nandritra ny afa-bolana miasa tamin'ny "Folo Jewelers" ny Gemfields, dia nilaza i Romy Andrianarisoa fa ilaina ny fandoavana vola be mba hiantohana ny fitohizan'ny tetikasa, na dia mioly aza ny fihazana ny fikom-piainana, any nanangonana ny vola tokony horain'ny miasadaha, toy ny fanahoana fanataramiana ho an'ny tetikasa: "Sintia fifampiresahana: — Folo [arivo dolara] ho antika roa [...]; falo ho an'i Philippe sy izaho." ["Folo [arivo dolara] ho ampy roa [...]; falo ho an'i Philippe sy izaho tamin'ny"], voaray tamin'ny haram-piainana dia niohy ny resaka tao.

Tamin'ny 10 agostrina 2023, nomena ny manamboninahitra NCA tao amin'ny boky any any Victoria, London, ny miasadaha. Nomena ny mpitara tao amin'ny Southwark Crown Court i Romy Andrianarisoa sy 20 febroary 2024. Nanao ny 18 martsa 2024 tao ho fanatara vava any any any any any.



ROMY ANDRIANARISOA
Nandika ny teny anglisy: Jeannot Ramambazafy
www.madagate.org

L'ancienne Directrice de Cabinet du président malagasy a été reconnu coupable de corruption à la suite d'une enquête secrète menée rapidement par l'Agence nationale contre la criminalité (« National Crime Agency » – NCA).

RAPPELS

Romy Andrianarisoa, 47 ans, originaire de Madagascar, et son associé français Philippe Tabuteau, 54 ans, ont été inculpés en août 2023 après avoir quémanté des sommes d'argent substantielles en échange de leur aide pour conclure une co-entreprise (« jointventure ») minière exclusive avec le gouvernement de Madagascar. Tabuteau a plaidé coupable en septembre 2023.

Les deux accusés ont tenté de solliciter un pot-de-vin auprès de Gemfields, une société basée au Royaume-Uni spécialisée dans l'exploitation minière de rubis et d'émeraudes, et fière de ses projets visant à améliorer la santé, l'éducation et les moyens de subsistance des personnes vivant dans les communautés aux alentours de leurs mines.

Romy Andrianarisoa avait contacté la société Gemfields via un agent d'introduction, avant d'organiser plusieurs réunions en personne pour discuter de contrats potentiels. Lors des réunions de 2023, elle était Directrice de Cabinet du président de Madagascar, Andry Rajoelina, et a clairement indiqué qu'elle avait une ligne directe et une influence significative avec les dirigeants de ce pays. Tabuteau a participé aux négociations, se décrivant comme n'ayant aucun rôle formel au sein du gouvernement, mais travaillant pour eux « à titre privé et personnel ».

Peu après sa nomination au poste de Directrice de cabinet, Romy Andrianarisoa a présenté Philippe Tabuteau comme son "collègue", précisant qu'il l'aiderait « à faire avancer les choses ». En mars 2023, Tabuteau a organisé une réunion en face-à-face avec un membre de l'équipe de Gemfields au cours de laquelle il a demandé une rémunération pour ses services en échange de « réalisation d'étapes ». Il a souligné les mesures prises par lui-même et par Andrianarisoa pour garantir que leurs actions restent secrètes, expliquant qu'ils ne parleraient jamais au téléphone ou par courrier électronique et qu'ils mèneraient des conversations en face à face ou via WhatsApp uniquement.

Andrianarisoa et Tabuteau ont demandé chacun 10.000 francs suisses à titre de paiement partiel, en plus de deux versements de 125.000 francs suisses pour la remise d'une «invitation à initier la collaboration» du président Rajoelina et la signature par le gouvernement des termes clés relatifs à la co-entreprise. Ils ont également essayé d'obtenir une participation à hauteur de 05% pour leur participation, ce qui, compte tenu de la nature de l'entreprise, pourrait totaliser environ 4 millions de livres sterling..

Méfiant quant aux intentions des deux personnages, Gemfields a fait part de ses inquiétudes concernant une corruption à la NCA, qui a engendré une enquête faisant appel à la surveillance et à d'autres tactiques sous couverture.

Lors de réunions et de conversations tenues au cours des quatre mois suivants, Romy Andrianarisoa a décrit la nécessité d'un paiement substantiel pour assurer le succès continu du projet, même en cas de changement de président, et a souligné le montant qu'eux deux devraient recevoir, en guise de bonne volonté pour le projet : « signature du contrat : – « Dix [milliers USD] pour nous deux [...] ; dix par tête pour Philippe et moi ». (“Ten [thousand USD] for both of us [...] ten per capita for Philippe and myself”).

VERDICT

Le 10 août 2023, le duo a été arrêté par des agents de la NCA dans un hôtel de Victoria, à Londres. Romy Andrianarisoa a été reconnue coupable par un jury de la Southwark Crown Court le 20 février 2024. La détermination de la peine est prévue pour le 18 mars 2024.

Traduit de l'anglais par Jeannot Ramambazafy

Source : NCA